

# Palestine

## s o l i d a r i t é



N° 48 • Automne 2018

## Pour les Palestiniens, l'heure est à la résistance

Il est des époques où les événements s'enchaînent sans que l'on en comprenne toute leur logique, et on met toute son énergie pour réagir sur chacun isolément. Et puis, à la faveur de circonstances favorables, ce qui semblait éclaté ou impossible il y a encore peu se met en place avec une force et une cohérence extrêmement brutale. C'est sans doute ce qui est en train de se passer en Palestine aujourd'hui.

Les circonstances favorables sont celles de l'élection de D. Trump : Israël est depuis totalement décomplexé, si tant est qu'il l'ai été auparavant, bien que contraint de ronger son frein lorsque son bailleur de fonds et d'armes — les États-Unis — le lui demandait. Toutes les exigences d'Israël sont validées aujourd'hui par le président américain qui y trouve lui-même son intérêt, aussi bien sur le plan extérieur, avec l'alliance entre Israël et l'Arabie Saoudite comme gendarmes dans la région, qu'intérieur avec le renvoi d'ascenseur vers les évangélistes américains qui ont permis son élection.

### **Trump au service de Netanyahu**

Il y eut d'abord la nomination de Jared Kushner, gendre de D. Trump, en tant qu'envoyé spécial au Moyen Orient : il est lié au clan des colons via une fondation qui les finance. Puis est venue la décision du transfert de l'ambassade des États-Unis de Tel Aviv (où siègent toutes les ambassades) vers Jérusalem<sup>(1)</sup> : ce transfert s'asseyait sur le Droit international et fragilise lourdement d'éventuelles négociations. Il y eut ensuite la suppression du financement de l'UNRWA par les États-Unis<sup>(2)</sup> pour « punir » les Palestiniens de ne plus s'asseoir à la table des « négociations ». Le projet est également d'affaiblir l'UNRWA, témoin du droit au retour des Palestiniens.

Il y a eu la pression de B. Netanyahu et sa communication médiatisée au Parlement israélien, pour inciter le président américain à rompre l'accord sur le nucléaire iranien : en ciblant l'Iran, comme l'ennemi principal, Israël détourne l'attention du

monde et peut continuer sa guerre contre les Palestiniens. Cela prend différentes formes.

### **Netanyahu au service de la colonisation**

C'est l'accélération des constructions de colonies en Cisjordanie, rendant le projet d'un état palestinien de plus en plus aléatoire et le sort des Bédouins palestiniens très précaire. C'est aussi, tout récemment, l'inscription dans la Loi fondamentale d'Israël, d'un statut inférieur pour les non-juifs, c'est-à-dire en premier lieu les Palestiniens d'Israël.

Ainsi Israël continue cette guerre qu'il n'a jamais cessé de mener contre les Palestiniens, sans dévoiler ouvertement son dessein. En maintenant à distance et sous pression Gaza, en rendant impossible la création d'un état palestinien en Cisjordanie et en transformant son propre état en état d'*apartheid* non démocratique, Israël ne réserve aux Palestiniens qu'un sous-statut, quel qu'il soit.

Mais pour parfaire cela, il a besoin que son image internationale — portant les mêmes valeurs que les puissances occidentales — ne soit pas écornée par les oppositions, d'où qu'elles viennent. C'est pourquoi il réprime durement, par l'emprisonnement et l'assassinat, les manifestations non-violentes de Nabi Saleh et qu'il n'hésite pas à poster des *snipers* aux portes de Gaza pour tuer et blesser lourdement les manifestants, non-violents eux aussi, qui réclament, après la *Nakbah*, le droit au retour.

### **Des résistances multiples**

Ces résistants — les Tamimi, les villageois de Khan al-Ahmar, les jeunes gazaouis et tous les autres — nous montrent que les luttes sont possibles, fût-ce au prix de durs sacrifices, voire de leur vie.

Ils nous crient également que les relais et les soutiens internationaux seront décisifs pour peser sur la puissance occupante. La campagne BDS y contribue en interpellant les élus, mais aussi les entreprises qui collaborent avec Israël, notamment dans les colonies. ■

Bruno Fritel

(1) dont l'ONU reconnaît un statut spécial partageant la ville entre Israël et la Palestine.

(2) dont la contribution était de plus d'un tiers du budget de cet organisme dépendant de l'ONU.

### **AFPS 44**

Maison des Associations  
21, allée Baco – 44000 Nantes  
02 51 72 01 23  
afpsnantes@wanadoo.fr

Permanences :  
lundi, de 18 à 20 heures

[www.afps44.france-palestine.org](http://www.afps44.france-palestine.org)  
[www.facebook.com/AFPS44](https://www.facebook.com/AFPS44)  
[www.france-palestine.org](http://www.france-palestine.org)

# Une guerre contre l'Iran... pour une nouvelle Nakba ?

Selon l'historien israélien Tom Segev « L'idée du transfert a accompagné le mouvement sioniste dès ses tous premiers balbutiements ». Voici quelques repères sur cette idée et de son application..

## L'expulsion des Arabes envisagée

À la fin des années trente, David Ben Gourion<sup>(1)</sup> réfléchit à l'expulsion des Arabes : « Ce qui est inconcevable en temps normal devient concevable en des temps révolutionnaires ; si à ce moment-là l'opportunité est manquée et si ce qui est possible en ces heures décisives n'est pas mené à bien, c'est tout un monde qui est alors perdu. »

## La guerre pour expulser

Le 20 septembre 1948, Yossef Weitz<sup>(2)</sup>, architecte majeur du « transfert » des Palestiniens dans la doctrine sioniste, exprime son inquiétude dans son journal. « Presque tous les réfugiés de Saint-Jean-d'Acre, de Nazareth, de Safad et de Bet-Shean sont rassemblés au nord de la Galilée. L'État est en danger, par le simple fait de leur densité ». Il poursuit : « **Comment échapper à ce danger si nous ne pouvons pas continuer la guerre ?** ».

Après avoir consulté Ben Gourion le 26 septembre, la décision est prise de « harceler les réfugiés [...] par tous les moyens possibles », avec en sous-entendu, l'expulsion.

## Inventer des dangers pour continuer la guerre

Pour Moshé Sharett, Premier ministre de 1954 à 1956, Israël doit continuellement créer des « ennemis » afin de contrôler les masses juives et réussir l'expansion : « Les conclusions des paroles de M. Dayan<sup>(3)</sup> sont claires : Israël n'a pas d'obligations internationales, et pas de problèmes économiques. La question de la paix n'existe pas. Le glaive doit être l'instrument princi-

pal — sinon unique — d'Israël pour maintenir son moral élevé et garder sa tension morale. Dans ce but, Israël doit inventer des dangers en adoptant la méthode "provocation-et-revanche". Et, par-dessus tout, **souhaitons une nouvelle guerre avec les pays arabes, de manière à ce que nous nous débarrassions de nos problèmes et acquérions notre espace.** Comme l'a dit Ben Gourion, cela vaudrait le coup de payer un million de livres à un Arabe juste pour lancer une guerre »<sup>(4)</sup>.

Sharett, toujours : « **Le seul moyen d'arriver à un accord futur est le renoncement à la tentative d'arriver à un accord aujourd'hui** ».

Cette théorie du Likoud, de la « muraille de fer », partagée par la majorité de la gauche sioniste, est prémonitoire du processus dit « de paix » initié en 1993 avec colonisation croissante, accords intérimaires non respectés par Israël, refoulement des Palestiniens dans des enclaves...

## Il y a des moyens pour chasser ceux qui restent...

En juin 1967, à la faveur de la guerre des 6 jours, plus de 300 000 autres Palestiniens furent expulsés des territoires occupés.

Dès décembre 1967, le Premier ministre israélien Levi Eshkol (travailliste) veut aller plus loin dans l'expulsion. « Nous devons trouver des moyens pour les faire partir, et pas seulement derrière la rivière du Jourdain ». Et d'ajouter : « **Il y a des moyens pour chasser ceux qui resteront. Si nous ne leur donnons pas assez d'eau, ils n'auront pas le choix** ». Puis d'évoquer une autre

solution possible : « Nous aurons probablement une autre guerre, et ce problème sera résolu »<sup>(4)</sup>.

## ... et poursuivre la guerre...

En avril 2011, Ariel Sharon, Premier ministre, déclare : « la guerre d'indépendance d'Israël n'est pas terminée ».

En janvier 2004, Benny Morris, historien israélien renommé, affirme dans un interview au quotidien israélien Haaretz, qu'en 1948, il aurait fallu « expulser tous les Arabes [de Palestine]. Si Ben Gourion avait nettoyé le pays dans son entier, notre État aurait été consolidé pour plusieurs générations ». Il précisait « Mais, dans des circonstances apocalyptiques susceptibles de survenir d'ici cinq ou dix ans, comme une **nouvelle guerre avec les pays arabes, des expulsions seront envisageables, voire inévitables** ».

## ... pour endiguer une démographie palestinienne forte

Le 15 mai 2018, dans Le Monde, Philippe Subra<sup>(6)</sup> conclut sa tribune ainsi : « **Reste la question démographique qui ne peut être résolue que de deux manières : par l'émigration progressive de la jeunesse palestinienne ou par l'expulsion massive de la population arabe vers les pays voisins. Les conditions géopolitiques d'un nouvel exode palestinien ne sont pas aujourd'hui réunies. Mais qu'en sera-t-il dans quinze ou vingt ans ?** »

Selon Anshel Pfeffer, auteur d'une biographie de Benjamin Netanyahu, Donald Trump a été sous l'influence de la vision martiale du

(1) David Ben Gourion, fondateur de l'État d'Israël et Premier ministre de 1948 à 1953 et de 1955 à 1963.

(2) Yossef Weitz fut directeur du département de la colonisation du Fonds National Juif.

(3) Moshe Dayan, général et homme politique israélien.

(4) Moshe Sharett : extrait de son journal (26 mai 1955, page 1 021).

(5) Extraits de documents rendus publics par les archives de l'État israélien.

(6) Philippe Subra : co-auteur avec Julieta Fuentes du livre « Israël : l'obsession du territoire » chez Armand Colin, avril 2018.

dirigeant israélien sur l'Iran. Pour le journal *Haaretz*, la « doctrine Netanyahu » triomphe. Avec la remise en cause de l'accord sur le nucléaire iranien, les dirigeants israéliens et américains, appuyés par l'Arabie Saoudite, veulent pousser l'Iran au durcissement et à la faute. Faute qui serait un *casus belli* pour attaquer l'Iran ou ses alliés. Guerre pouvant créer des « circonstances apocalyptiques » et « les conditions géopolitiques d'un

*nouvel exode palestinien* ».

En effet, dans le cadre d'une annexion totale de la Cisjordanie, les tenants d'un « État juif » le plus pur ethniquement vont devoir intégrer 2,9 millions de Palestiniens, en plus des 1,8 million « d'Arabes israéliens ». « Menace démographique » insupportable, surtout si la démographie palestinienne reste forte ! Gaza — et ses 2 millions de Palestiniens — serait définitivement coupée de la

Palestine dans le cadre de ce projet israélien.

Tant que Trump et son équipe sont au pouvoir, la guerre contre l'Iran, suivie d'un nettoyage ethnique en Palestine, n'est pas à écarter. Même si une partie des états-majors israélien et américain est opposée à cette option, la situation peut très vite dérapier sur fond de « menace existentielle d'Israël » et de « croisade du Bien contre le Mal ». ■

F.L

## Des cerfs-volants contre des balles

*La grande marche du retour a débuté à Gaza le 30 mars dernier, manifestation non-violente et festive où des milliers de personnes marchent vers la barrière de séparation avec Israël, sans la violer. Le point culminant des manifestations a eut lieu le 14 mai, jour anniversaire de la Nakba. Depuis, celles-ci ont continué chaque semaine, toujours sans violence côté palestinien, toujours avec une féroce répression de la part de l'armée israélienne.*

### Une nouvelle forme de lutte des jeunes

Dès le mois de juin, les Gazaouis ont inauguré une nouvelle forme de lutte en envoyant des cerfs-volants. Colorés, ornés de drapeaux, de slogans, ils sont devenus un symbole de la résistance face à l'écrasante force militaire israélienne. Les Palestiniens les appellent « la nouvelle génération de F16 ». Chaque jour les jeunes, pour qui le cerf-volant est le loisir favori, se retrouvent pour les fabriquer. Ils les envoient avec la queue enflammée, provoquant des débuts d'incendie vite éteints sur les terres agricoles ou les forêts adjacentes à Gaza. En utilisant des filets de pêche accrochés aux cerfs-volants, ils ont pu intercepter un drone israélien et en perturber d'autres.

Ils envoient aussi des ballons portant les photos des prisonniers et de « martyrs », avec un message nouveau toutes les semaines. Le porte-parole de l'armée israélienne considère les cerfs-volants et les ballons comme « des menaces majeures

prévues pour tuer ». Les forces d'occupation ont reçu l'ordre d'utiliser des balles réelles contre les lanceurs de cerfs-volants et ballons, qui — eux — n'ont tué personne.

Fin septembre, soit après 27 semaines de manifestations, on compte 194 morts<sup>(1)</sup> chez les Palestiniens dont 29 enfants, et un seul mort côté israélien. Le nombre de blessés s'élève à environ 17 500 dont 900 enfants, avec un pourcentage important d'handicapés à vie.

Malgré l'insécurité alimentaire et sanitaire, les Gazaouis tiennent ferme : « Plus ils essaient de nous opprimer, plus nous sommes forts et tenaces » dit Zebda, une Palestinienne de 37 ans. Le mouvement de solidarité se doit d'être aussi fort et tenace.

Honte à tous les dirigeants politiques qui laissent se perpétrer ces massacres, semaines après semaines ! ■

Arlette Hamon.

(1) au 30.09.2018.



Un enfant et son cerf-volant dans le camp de réfugiés de Jabaliya, bande de Gaza, le 8 juin dernier (photo : Anne Paq/ActiveStills.org).

# Israël : l'apartheid inscrit désormais dans la loi

*Depuis longtemps, le terme d'apartheid a été utilisé pour qualifier la politique israélienne discriminatoire envers les Palestiniens. À l'AFPS nous étions réservés quant à l'usage de ce slogan car l'apartheid a une signification juridique précise en tant que crime contre l'Humanité. Mais le vote récent par la Knesset d'une loi fondamentale sur l'État-nation, inscrit dans les textes la discrimination « légale » envers les Palestiniens vivant en Israël, ce qui relève manifestement d'un apartheid.*

## Un crime contre l'humanité.

C'est à la fin des années 70, dans le contexte du régime raciste de l'Afrique du Sud, que le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) a caractérisé l'apartheid comme crime contre l'humanité. La Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid précise que ce terme « désigne les actes inhumains... commis en vue d'instituer ou d'entretenir la domination d'un groupe racial d'êtres humains sur n'importe quel autre groupe racial d'êtres humains, et d'opprimer systématiquement celui-ci... ». Il est à noter que la notion de groupe racial est inappropriée puisqu'il n'existe pas de races humaines, il faut retenir ici la domination institutionnalisée d'un groupe sur un autre.

## La loi dite de l'État-nation a été votée au Parlement israélien le 19 juillet 2018

Cette loi fondamentale a une valeur constitutionnelle puisque Israël ne s'est pas doté d'une Constitution, mais de plusieurs Lois fondamentales votées au fil du temps. Cette dernière relève d'un processus législatif long et complexe, différent d'une loi ordinaire et qui ne pourrait être abrogée que par une loi ayant le même statut.

Elle autorise de façon explicite la discrimination raciale et religieuse, ne mentionne pas la démocratie comme principe de base du régime, ni l'égalité comme valeur fondamentale.

Le titre même de la loi : « Israël, État nation du peuple juif » définit clairement la primauté des Juifs

dans l'État tandis que les principes fondamentaux inscrits dans l'article premier, confirment l'exclusivité du droit à l'autodétermination conféré au seul peuple juif : « La Terre d'Israël est la patrie historique du peuple juif, dans laquelle l'État d'Israël a été créé. L'État d'Israël est le foyer national du peuple juif, dans lequel il réalise son droit naturel, culturel, religieux et historique à l'autodétermination. Le droit d'exercer l'autodétermination nationale dans l'État d'Israël est propre au peuple juif ».

Une autre disposition est également discriminatoire qui retire à la langue arabe son statut de langue officielle à côté de l'hébreu. Les conséquences peuvent être multiples tant dans l'enseignement que dans les textes officiels. Quand on sait que presque tous les Palestiniens comprennent l'Hé-



Des Arabes israéliens et leurs soutiens participent à une manifestation contre la loi État-nation, à Tel Aviv, le 11 août 2018 (photo Ammar Awad REUTERS via RFI.fr)

breu — parfois appris en prison — tandis que peu d'Israéliens juifs parlent arabe, on comprend les risques à terme pour la culture palestinienne de voir sa place progressivement marginalisée.

D'autres dispositions sont en contradiction avec le Droit international : Jérusalem « *entière et unifiée, est confirmée comme capitale d'Israël* ». De même, l'article 7 stipule que « *L'état considère le développement des colonies juives comme une valeur nationale, et agira pour encourager et promouvoir leur création et leur renforcement* ».

### Durcissement et régression par rapport aux lois et textes précédents

Aucune mention n'est faite des Droits de l'Homme, de la protection des minorités, des principes d'égalité et de liberté d'expression. Cela est en contradiction flagrante avec la Déclaration d'indépendance de 1948<sup>(1)</sup>, qui proclamait sa volonté de garantir « *l'égalité et la pleine liberté d'opinion et de culte à tous ses citoyens, sans distinctions de race, de sexe et de croyance* ». Cette déclaration visait à mettre le nouvel état en conformité avec la Charte des Nations unies, pour son admission en 1949 dans cette organisation internationale; on a vu ce qu'il en est advenu depuis!

Par la suite, la Loi fondamentale « *Dignité humaine et liberté* » de 1992, était censée protéger la dignité humaine et la liberté pour « *établir les valeurs de l'État d'Israël en tant qu'État juif et démocratique* ». Si l'on peut s'interroger sur le caractère démocratique d'un état basé sur une religion, cette contradiction est gommée avec l'abandon du terme démocratique dans la nouvelle loi.

### L'aboutissement d'une longue liste de lois discriminatoires qui anticipe l'avenir

Enfin la loi de l'État-nation vient couronner l'ensemble...

Mais cette étape est-elle seulement un aboutissement, ou une anticipation de l'avenir? On sait en effet que la naissance d'un État palestinien est de plus en plus compromise et que des voix s'élèvent dans la faction la plus extrémiste du gouvernement israélien pour demander l'annexion pure et simple de la Cisjordanie. C'est peut-être dans cette perspective qu'il faut comprendre que le droit à l'autodétermination nationale dans l'État d'Israël soit réservé au seul peuple juif. L'annexion de la Cisjordanie conduirait alors au *Grand Israël* de la Méditerranée au Jourdain dans lequel seuls les Juifs auraient droit à l'autodétermination. Un seul état, mais un état d'apartheid.

### De nombreuses réactions en Israël et en Palestine, et un appel international

Plusieurs dizaines d'intellectuels ont publié un appel dénonçant un grave préjudice causé à la société israélienne et exigeant son abrogation.

Dès les jours suivant le vote, des manifestations ont eu lieu à Tel Aviv, rassemblant d'abord les Druzes, puis les Palestiniens et des Juifs israéliens. Une des plus fortes manifestations a réuni le 11 août plus de 30 000 personnes d'après la télévision publique israélienne.

Le 1<sup>er</sup> octobre, les Palestiniens de Cisjordanie et de Jérusalem ont organisé une journée de grève contre cette loi et en soutien au village de Khan al-Ahmar menacé d'expulsion.

La Coalition Civique pour les Droits des Palestiniens<sup>2</sup> fait appel aux gouvernements, aux Nations unies et à l'Union européenne. Elle leur demande d'assumer leur responsabilité pour s'assurer qu'Israël abroge la loi sur l'État-nation juif, ainsi que les nombreuses autres législations discriminatoires, et mette fin à l'occupation illégale et à l'annexion de Jérusalem-est.

Il est plus que jamais de la responsabilité des états démocratiques — dont la France — de s'opposer à cette dérive continuelle de la politique israélienne, en exerçant des pressions et des sanctions envers un État qui bafoue tous les droits et institutionnalise par la loi les discriminations envers les Palestiniens.

■ Pierre Leparoux

Signez cette pétition en ligne, réclamant l'abolition de la Loi d'apartheid et l'égalité de tous les citoyens israéliens: <http://pouregalitecitoyensisrael.wesign.it/fr#>

(1) Extrait de la Déclaration d'indépendance de 1948 : «... (L'État) assurera une complète égalité des droits sociaux et politiques pour tous ses habitants sans distinction de religion, de race ou de sexe; il garantira la liberté de religion, de conscience, de langue, d'éducation et de culture; il assurera la sécurité des lieux saints pour toutes les religions et sera fidèle aux principes de la Charte des Nations unies... »

(2) La CCDD est une plate-forme d'organisations israéliennes de Jérusalem qui milite pour le droit des Palestiniens. Voir: <https://www.civiccoalition-jerusalem.org> <https://plateforme-palestine.org/Loi-sur-l-Etat-nation-juif-d-Israël-consecration-de-la-discrimination-raciale>

### Depuis de nombreuses années, tout un ensemble législatif vise les Palestiniens ou les organisations qui les soutiennent :

- La loi de 2016 qui oblige les ONG recevant plus de la moitié de leur financement de gouvernements étrangers à en faire la déclaration publique; sont visées en premier celles qui défendent les droits des Palestiniens ou l'égalité entre Juifs et Arabes en Israël comme *La paix maintenant* ou *B'Tselem*;
- La loi de la Nakba impose de lourdes pénalités financières aux institutions qui commémorent la Nakba, l'expulsion des Palestiniens en 1948;
- La loi antiboycott punit tout citoyen israélien qui appellerait à boycotter notamment les colonies dans les territoires occupés;
- La loi limitant l'accès des ONG de gauche à des écoles, destinée de fait à bâillonner des associations comme *Breaking the Silence*;
- La loi de « suspension » des députés, dirigée contre les députés arabes;
- Une clause visant à déposséder la Cour suprême de son droit de contrôler la constitutionnalité des lois ordinaires.

# Soutenons les Bédouins de Khan al-Ahmar

La Cour suprême israélienne vient de valider la démolition du village de Khan al-Ahmar, à la suite d'un ultime recours formé par les villageois. L'arrêté de démolition concerne aussi l'école construite — avec des pneus — et financée par l'Europe, où sont scolarisés 170 enfants de cinq communautés bédouines alentours. Pour la cour, ce village de 180 habitants situé à l'est de Jérusalem a été construit sans permis... Mais ceux-ci sont impossibles à obtenir dans la « zone C »<sup>(1)</sup>.

(1) Zone C :  
60% de la Cisjordanie quasi annexée par Israël.

(2) Zones A et B :  
contrôle total ou partiel par l'Autorité palestinienne.

(3) Déclaration conjointe du 10 septembre soutenue par 3 autres états européens.

L'administration civile coloniale a demandé cyniquement aux habitants de démolir eux-mêmes « toutes les structures du site » d'ici au 1<sup>er</sup> octobre, en indiquant un numéro de téléphone pour ceux ayant besoin d'aide pour démolir leurs maisons ou pour déménager leurs affaires ! Les villageois ont été priés de partir soit près de l'ancienne décharge municipale de Jérusalem — près d'Abou Dis — déjà enclavée et en manque de terrains, soit près d'une station d'épuration à coté de Jéricho.

S'ils n'obtempèrent pas, ils risquent d'être expulsés de force et transférés par l'armée israélienne. Les villageois, issus de la tribu Jahalin, se battent pour conserver leur mode de vie après avoir déjà été expulsés de leurs terres du Néguev, dans les années 1950. Ils ont trouvé refuge sur ce terrain aride mais stratégique, puisqu'il permettrait à Israël de relier la grosse colonie de Maale Adumim à celle de Kfar Adumim. Cela permettrait de réaliser le (très !) « Grand Jérusalem » avec un encerclement total des villages palestiniens par les colonies et de couper la Cisjordanie en deux. En outre, bien que très mal desservi par un chemin minable, ce village

se situe à un croisement d'auto-routes coloniales. Depuis 1967, ils résistent au harcèlement des gouvernements israéliens successifs : plus de 25 petites structures (habitations, école, mosquée...) ont été récemment détruites puis reconstruites par les villageois.

Au total près de 200 villages sont menacés en Cisjordanie, dont 50 communautés bédouines, afin de les déplacer de la zone C vers les zones A et B <sup>(2)</sup>.

Une large mobilisation — y compris de la part des partis politiques — s'est mise en place au sein de la société palestinienne pour les soutenir dans leur résistance.

## L'histoire de ce village illustre la politique israélienne de nettoyage ethnique

Pour Amnesty International, « Le transfert forcé des habitants de Khan al-Ahmar équivaut à un crime de guerre. Israël doit mettre fin à sa politique de destruction des habitations et des moyens de subsistance des Palestiniens en vue d'installer des colonies.

La politique d'Israël consistant à implanter ses civils dans les territoires palestiniens occupés, en détruisant arbitrairement des biens et en expulsant de force des Palestiniens vivant sous occupation, viole la quatrième convention de Genève et est un crime de guerre aux termes du statut de la Cour pénale internationale. »



L'école de Khan al-Ahmar a été construite par des volontaires avec l'aide internationale (photo BBC.com).

## La France mesure la gravité de la menace mais ne sanctionne pas !

Dans une déclaration conjointe<sup>(3)</sup>, « La France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni ont à plusieurs reprises exprimé leur préoccupation au sujet du village de Khan al-Ahmar, situé en un lieu sensible de la zone C, d'importance stratégique pour la préservation de la contiguïté d'un futur État palestinien ». Ils appellent de nouveau le gouvernement israélien « à ne pas donner suite à son plan... [dont] les conséquences... seraient très sérieuses. »

Pierre Cochard, consul de France à Jérusalem, venu apporter un soutien aux villageois, a souligné un « enjeu majeur de droit international » et les « obligations des puissances occupantes ». Un communiqué de l'Élysée, le 21 septembre, dénonce une « très grave violation du droit international ».

Mais après ce constat assez clair, aucun processus de sanction n'est mis en place contre une politique israélienne qui va tuer le « futur État palestinien » régulièrement évoqué par ces états. Pas d'interdiction des produits issus des colonies, pas de sanctions fortes. L'annexion de la Zone C et de Jérusalem-Est peut continuer...

Les dirigeants français et européens doivent agir contre la colonisation et l'annexion de la Palestine occupée et cesser de se décrédibiliser ! Les déclarations récentes de certains dirigeants européens — comme ceux de la république d'Irlande — en faveur de la reconnaissance d'un État palestinien, sont à encourager et concrétiser. Il s'agit d'un premier pas que n'a pas encore franchi la France. ■

# Le rude combat des Bédouins pour leur survie

Les Bédouins sont les descendants de tribus nomades arabes vivant de l'élevage des ovins, caprins et camélidés; ils sont devenus peu à peu semi-nomades. Ils vivent en famille et en tribu dont le chef est le *cheikh*, habitent de longues tentes en laine de chèvre tissée par les femmes. Ils connaissent parfaitement le désert et ont servi de guides pour des caravanes ou pour l'armée. Au moment de la partition Israël/Palestine, certains sont restés où ils vivaient et sont devenus Israéliens ou Palestiniens suivant leur situation géographique. Mais un grand nombre ont été chassés de leur zone de vie : 100 000 d'entre eux ont subi la Nakba et se sont réfugiés en Galilée, en Cisjordanie ou à Gaza. Tous ont été précarisés depuis ce jour-là. Soumis à de multiples destructions, leurs campements sont reconstruits aujourd'hui avec des moyens de fortune.

## Des déplacements forcés

Les Bédouins installés en Israël vivent essentiellement dans le

Néguev, où ils vivaient avant la guerre de 1948, au cours de laquelle 85 à 90 % d'entre eux ont été chassés. Ils occupent 10 % des terres dont ils disposaient alors. Mais même cette situation est contestée. Ils ont été forcés à se regrouper dans des réserves appelées *Siyag* (enclos où l'on parquait les bêtes). Peu à peu l'espace a été réduit, leurs villages ne sont pas reconnus, ils n'ont ni eau, ni électricité, ni école, ni service de santé. Actuellement, le gouvernement israélien tente de les chasser afin de judéiser le Néguev : les villages sont rasés, les champs aspergés de *Round-up* pour détruire la végétation, les plantations d'oliviers arrachées au bulldozer. Ils résistent encore : le village d'Al-Araqib a été détruit et reconstruit 133 fois depuis 2011.

À Gaza les bédouins sont quelques centaines, descendants pour certains des tribus vivant là, mais la plupart sont des réfugiés de 1948. Ils essaient, malgré les difficultés, de maintenir des contacts avec les autres tribus bédouines.

## Une vie très précaire

En Cisjordanie occupée, la situation est dramatique. Dans la vallée du Jourdain, ils étaient 250 000 avant la guerre de 1967. Ils sont aujourd'hui environ 25 000, regroupés principalement autour de Jéricho, progressivement chassés de leur territoire pour implanter des colonies israéliennes agricoles ou créer des zones militaires. Leur vie est très précaire. Les puits sont hors d'usage et l'eau est détournée vers les colonies. Leurs écoles sont régulièrement détruites, ainsi que leurs cultures : 80 % de la population est en insécurité alimentaire, particulièrement préoccupante pour les enfants. Et pourtant ils résistent encore, reconstruisent sommairement, vont chercher l'eau avec des citernes et des tracteurs à plusieurs kilomètres, tandis que les canalisations des colons passent sous leurs pieds.

Aujourd'hui la situation la plus tendue concerne le village bédouin de Khan Al-Ahmar, près de Jérusalem. ■ *Arlette Hamon.*



Le petit village bédouin de Khan al-Ahmar en bordure de l'autoroute Jérusalem-Jéricho et au pied de la colonie Kfar Adumim (photo Heidi Levine, [www.thenational.ae](http://www.thenational.ae)).

# La famille Tamimi à Nantes

Le 18 septembre, Ahd, son père Bassem, sa mère Nariman et ses deux frères ont passé la journée à Nantes, dans le cadre d'une tournée européenne de témoignage et d'appel à soutenir la résistance palestinienne. Seul absent de la famille, le frère aîné qui purge 15 mois de prison.



Avec son père Bassem, Ahd Tamimi a évoqué la situation des prisonniers (photo Evelyne Jousset, via france3-regions, francetvinfo.fr)

Au cours de la journée, différentes rencontres ont eu lieu avec des élus dont le président du conseil départemental, Philippe Grosvalet. Quant au maire de Rezé, il les a reçus sur le parvis de l'hôtel de ville devant la banderole appelant à la libération de Salah et d'Ahd.

## Une conférence-débat très suivie

Le soir, la famille Tamimi était au centre d'une réunion sur la Palestine et plus précisément pour parler de la vie et la lutte contre l'occupant israélien dans leur village de Nabi Saleh. Ahd nous a décrit ses huit mois de prison pour avoir giflé deux soldats qui pénétraient de force et sans raison dans les maisons du village.

La salle était comble — 400 personnes — et plus de 350 autres qui n'ont pas pu entrer<sup>(1)</sup> : Ahd est allée à leur rencontre pour échanger longuement. Quel bonheur de voir un public composé en majorité de jeunes et de femmes, émus, solidaires et enthousiastes ! De nombreux maires, conseillers municipaux et départementaux étaient également présents.

## Des témoignages bouleversants

Nous ne reviendrons ici que sur deux points des interventions qui nous semblent avoir été les plus marquants : la description par Ahd de ses conditions de détention, puis un débat entre la salle et Bassem — son père — sur la non violence. Ahd, comme sa mère, a passé huit mois en prison dans des conditions inimaginables, par certains côtés proche de la « prison » américaine de Guantanamo : cellules d'isolement, cages en extérieur, très chaudes en été et glaciales l'hiver. Elle était menottée pieds et mains après 16 jours d'interrogatoires, avec des maltraitements voire des tortures physiques et psychologiques. Bien entendu, aucun soin médical n'était prodigué, même pour celles qui ont été blessées lors de leur arrestation. Ahd a terminé son témoignage en déclarant : « Nous demandons la libération de toutes les prisonnières, certaines étant condamnées à perpétuité. Nous ne céderons pas là-dessus ».

## Appel pour un partenariat

Bassem, le père, instituteur, a été emprisonné à plusieurs reprises

et très gravement torturé. Il a d'abord rappelé qu'ils ne sont pas des victimes mais des combattants pour la cause palestinienne. Il a dénoncé l'impérialisme qui est représenté en Palestine par Israël et la complaisance des pays européens. Il nous a demandé « d'être partenaires » pour contrer le colonialisme israélien. « Il n'y aura pas de paix dans le monde tant qu'il n'y aura pas de solution au problème palestinien ». Il a insisté sur la répression subie : quatre jeunes du village abattus, treize maisons devant être détruites par l'occupant — dont la leur —, l'eau du village détournée vers les colonies avoisinantes et eux rationnés...

À une question sur la non violence de leur combat mise en évidence par les médias, il répond d'abord que le Droit international permet aux Palestiniens de répondre sous toutes les formes à la colonisation. « À Nabi Saleh, nous choisissons la forme adéquate au moment adéquat ». Cette non violence face aux violences de l'occupant s'avère désastreuse pour l'État hébreu au niveau de l'opinion internationale. Enfin, il nous rappelle aussi que pour les Européens, les Palestiniens sont acceptables s'ils sont non-violents, mais font silence — ou presque — sur la guerre et les crimes israéliens.

Nous ne pouvons pas conclure ce compte-rendu sans évoquer l'intervention de Nariman, la mère, sur les jeunes soldats juifs israéliens, endoctrinés par l'État et son armée et qui sont déformés par la propagande sioniste : « cette occupation est l'ennemi de la jeunesse juive [...] il faut la préserver de cette culture ». ■

Jean Peetson

(1) La vidéo de la soirée a été vue plus de 8 400 fois sur Facebook.



# Nabi Saleh : un village de résistants

Le village de Nabi Saleh, à 25 kilomètres au nord de Ramallah, tient son nom d'un prophète musulman des temps anciens, Saleh, honoré ici depuis des siècles. Mais sa notoriété actuelle est due à la résistance de ses 600 habitants contre l'occupant israélien. En 1977, une colonie juive orthodoxe, *Halamish*, s'est installée sur les terres du village, s'accaparant des champs d'oliviers et annexant la seule source du village, cadre de verdure très prisé des familles palestiniennes qui venaient pique-niquer et s'y détendre le vendredi. Pour les villageois, cette colonie est le symbole de l'occupation israélienne

qui vole leur terre, les opprime et leur rend la vie impossible.

En 2009, ils ont décidé de protester contre l'occupant par des manifestations pacifiques chaque vendredi. Les manifestants se dirigeaient en cortège, femmes et enfants au premier rang, vers la source. Très vite arrêtés dans leur marche par l'armée, ils étaient alors confrontés aux jets de grenades, aux gaz, aux tirs parfois à balles réelles et aux incursions des soldats dans le village. Trois jeunes ont été tués par balles dont le dernier il y a quelques mois, de nombreuses personnes ont été blessées et les prisonniers

se comptent par dizaines. C'est dans ce contexte qu'Ahed Tamimi s'est illustrée par son courage en giflant un soldat.

Nabi Saleh poursuit ses actions de résistance sous des formes diverses, notamment sur le plan culturel. Des échanges ont débuté en 2015 sur la base de la renaissance d'un festival de musique et théâtre dans le village et l'accueil d'une troupe théâtrale de jeunes Palestiniens à La Chapelle-sur-Erdre. ■ P.L.

*Pour approfondir ces échanges, Nabi Saleh est à la recherche de partenariats avec un village français... Alors, pourquoi pas en Loire-Atlantique ?*



## L'appel d'Ahed

Lors de sa venue en France, Ahed a lancé un appel aux jeunes européens. Extraits :

« En tant que nouvelle génération, nous n'en pouvons plus de l'occupation. Nous ne voulons pas que les générations suivantes vivent dans les mêmes conditions. Nous devons nous unir pour nous débarrasser de l'occupation et récupérer nos terres, »

« J'appelle les jeunes européens à faire pression sur leurs gouvernements respectifs pour qu'ils interviennent en faveur de la question palestinienne. Qu'ils voient ce qu'il se passe réellement sur le terrain et qu'ils le fassent savoir sur les réseaux sociaux. J'appelle aussi au boycott d'Israël. »

## Le caroubier de Nabi Saleh

Le *Kharoub*<sup>(1)</sup> trône seul sur la colline de Nabi Saleh : c'est là que se sont réfugiés les musiciens du quintet Hamon-Martin<sup>(2)</sup> avec les villageois refoulés de leur source par les soldats israéliens.

Il trône aussi sur la couverture du CD de *Kharoub*<sup>(3)</sup>, groupe de musiciens formé du quintet Hamon-Martin avec Basel et Youssef Zayed, chanteurs et musiciens palestiniens. Ils se sont rencontrés à Jérusalem et ont souhaité croiser leurs expressions. Ils racontent en français et en arabe la résistance, la lutte, le partage. Et les rondes bretonnes deviennent le miroir de la *dabké* arabe. *Kharoub* porte leur message par le concert, mais aussi par les interviews donnés lors des concerts.

### Extrait d'interview à Kan Al Loar\*

— Mathieu : *Quand tu vas en Palestine, tout est résistance.*

— Youssef : *Déjà l'envie de continuer à vivre, c'est de la résistance.*

Après avoir tourné en 2016 et 2017, ils ont cheminé lors de l'été 2018 de Gennevilliers au Puy-en-Velay (festival *Les Nuits Basaltiques*), en passant par Douarnez (fêtes maritimes) et Parthenay (festival *De Bouche à Oreille*). ■

(1) Arbre enfonçant profondément ses racines...

(2) Groupe de danse de Haute-Bretagne (pays de Redon).

(3) *Kharoub* : CD chez Coop Breizh, janvier 2017.

\* Landerneau.





Salah Hamouri  
(N. Marquès/KR Images).

# Salah Hamouri : relâché mais pas totalement libre

*Salah, libéré le 30 septembre dernier, était présent avec nous à travers une banderole déployée sur le fronton de la mairie de Rezé et à la conférence de la famille Tamimi.*

400 jours dans les prisons israéliennes — 13 mois — au mépris du Droit international. Pour rien. Détention administrative arbitraire, signée par Avigdor Lieberman (ministre de l'Armée d'occupation et colon lui-même!), sans qu'il n'existe aucune inculpation, aucune preuve, sans droit à la défense, sans procès! Les dirigeants israéliens ont voulu le casser, lui et sa famille — sa femme et leur enfant sont interdits à Jérusalem-est — en le privant de travail et de ressources et en voulant le forcer à quitter la Palestine pour la France.

## Une libération grâce à la mobilisation internationale

Pourquoi si peu d'expression publique devant le harcèlement

d'un état avec lequel la France a de nombreux liens? Depuis un an, trois demandes (privées) de libération ont été faites par le président Macron, mais sans aucune pression significative et conséquente sur Israël, alors que, de surcroît, cet état occupe illégalement Jérusalem-est où habite Salah et sa famille. Alors que nos dirigeants se mobilisent pour un prisonnier en Russie, sans lien administratif avec la France, Elsa — la femme de Salah — n'a jamais été reçue par le président de la République, comme il le fait avec les familles d'autres prisonniers. Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'exigence ferme et publique pour sa libération rapide? À l'ONU, qui a exigé sa libération — ce qui est exceptionnel — Macron plaide le respect du droit pour tous contre

la force, mais les effets de tribune passés, où sont les actes?

Reste en suspens son droit de circulation, celui de sa famille et son droit à exercer son travail de défense des prisonniers? La « justice » de la puissance occupante a en effet soumis sa libération à des conditions inacceptables. Restons vigilants!

Nous avons remercié les 180 élus du département qui sont intervenus en 2017 en faveur de Salah, les nombreuses organisations (syndicats, partis, associations...), les personnalités françaises et étrangères, ainsi que les milliers de citoyens qui se sont mobilisés. ■

F. L.

### Extraits de la déclaration de Salah Hamouri

*... Dans la pénombre de cette prison, il m'arrivait des rayons de soleil qui me réchauffaient le cœur. Mes avocat-e-s et parents me tenaient informés durant les parloirs de la mobilisation en France, en Belgique et même plus loin dans le monde. De retour dans ma cellule, j'en informais mes codétenus.*

*Je tiens à vous remercier tous et toutes très chaleureusement pour votre mobilisation, vos actions diverses et variées, les rassemblements, les débats, les projections de film, les nombreuses affiches collées, pétitions signées, tracts distribués, les interpellations du gouvernement, les propositions de se constituer otage en échange de ma liberté, tout ce que vous avez fait m'a profondément touché. Je dois vous le dire aujourd'hui.*

*Merci aux citoyen-ne-s, aux militant-e-s des partis politiques, d'associations et de syndicats, aux avocat-e-s, aux artistes, aux intellectuel-le-s qui ont plaidé en ma faveur durant tout ce temps et qui n'ont absolument rien lâché.*

*Merci aux élu-e-s qui ont porté mon nom et l'exigence de liberté dans les villes, les départements, les régions, à l'Assemblée nationale, au Sénat et jusqu'au Parlement européen, dans les hémicycles comme sur les frontons des édifices publics, qui m'ont fait citoyen d'honneur.*

*Sachez que c'est également un honneur pour moi d'être ainsi défendu par le peuple français et ses représentant-e-s.*

*C'est votre action collective qui a permis de contraindre la diplomatie française à bouger, alors qu'elle aurait préféré laisser ce dossier dans un tiroir. C'est votre action collective qui a permis d'envoyer un message clair à l'occupant : les peuples solidaires du monde ne laisseront pas faire et ils marcheront le temps qu'il faudra aux côtés du peuple palestinien pour qu'il accède à ses droits légitimes de liberté et d'indépendance, comme tous les peuples du monde. C'est ensemble que nous écrirons cette page de l'histoire, nous Palestinien-e-s et vous solidaires du monde entier.*

Salah - Jérusalem - 03 octobre 2018

# BDS : action avec les syndicats

Dans le cadre de la campagne BDS<sup>(1)</sup>, de celle pour interpeller les entreprises participant au projet de tramway à Jérusalem, ainsi que de celle à destination des banques participant au développement des colonies, l'AFPS44 rencontre les syndicats CGT, CFDT et Solidaires<sup>(2)</sup> de la région Pays de la Loire le 19 octobre pour définir des modalités d'action et d'interpellation. Nous vous tiendrons informés des modalités retenues.

Pour information, G. Pepy (président de la SNCF) a annoncé le retrait de sa filiale commune à la RATP, du marché du tramway de Jérusalem. C'est une première victoire sur ce dossier.

## **BDS : exiger l'interdiction des produits des colonies**

Deux types de produits très clairement identifiés viennent des colonies israéliennes en Palestine

occupée : des vins et la majeure partie des produits de beauté AHAVA. Ceux-ci sont vendus dans une très grande pharmacie place Royale à Nantes. Le 29 septembre dernier, nous y avons interpellé les passants. 150 signatures ont été remises à la direction, préalablement informée par courrier. Ces signatures sont aussi envoyées au ministère des Finances. Nous demandons à la France d'interdire les produits des colonies. ■

(1) Boycott  
Désinvestissement  
Sanctions.

(2) Ces 3 organisations  
sont signataires  
au niveau national  
d'un appel au retrait  
des entreprises  
concernées de  
ces marchés.

# Semaine du film palestinien du 8 au 15 janvier 2019



Dans 19 cinémas  
de Loire-Atlantique...

Pour sa 3<sup>e</sup> édition, l'AFPS44 et plusieurs partenaires organisent une semaine du cinéma palestinien dans 17 communes du département<sup>(1)</sup>.

Intitulée «*Au-delà des images*», cette manifestation se veut de faire connaître la richesse de la vie culturelle en Palestine, malgré l'occupation et la colonisation. Les approches vont du documentaire historique à la fiction et permettent de découvrir différentes réali-

tés de la vie quotidienne. Toutes les projections seront suivies d'un débat et certaines d'entre elles se feront en présence des réalisateurs-trices. ■

Le programme complet sur le site [afps44](http://afps44.org)  
ou sur : [facebook.com/AFPS44](https://www.facebook.com/AFPS44)

(1) Ancenis, Blain,  
Bouguenais, Clisson,  
Héric, La Turballe, Legé,  
Le Pouliguen, Nantes,  
Nort-sur-Erdre, Nozay,  
Pornic, Rezé,  
Saint-Herblain,  
Saint-Nazaire, Vallet  
et Vertou.



## **Conférence Michel Warschawski**

Journaliste, militant anti-sioniste israélien et président du Centre d'information alternative de Jérusalem, **Michel Warschawski** tiendra une conférence débat **mardi 6 novembre 2018** à 20 heures à la Manufacture des Tabacs boulevard stalingrad à Nantes.

Michel Warschawski photographié par Claude Truong-Ngoc en juillet 2014.



Les revues *Orient XXI* et *Politis* ont sorti un hors-série :

### **« Israël-Palestine : une si longue histoire ».**

Ce numéro spécial d'octobre-novembre traite des résistances et de la répression, des impasses diplomatiques, des notions d'anti-sémitisme/anti-sionisme et des perspectives.

# « Madame l'ambassadrice d'Israël n'est pas la bienvenue à Nantes »

C'est le mot d'ordre de la Plate-forme 44 et de l'AFPS diffusé le jeudi 4 octobre à travers une lettre ouverte à Madame la maire de Nantes, la distribution de 1 500 tracts et un rassemblement d'une quarantaine de personnes.

En effet, ce jour-là, l'ambassadrice d'Israël s'invite à Nantes pour « *tisser des liens* » selon l'expression des services diplomatiques israéliens. À l'agenda, une rencontre avec la chambre de commerce et d'industrie et une réception à la préfecture et à la mairie de Nantes.

Si la réception à la préfecture d'un ambassadeur en visite relève du protocole républicain, accueillir l'ambassadrice d'Israël par la maire de Nantes est pour nous inacceptable. En effet, quels que soient les échanges dans cet entretien, cela revient à

apporter une caution à la politique de cet état qui bafoue impunément le Droit international et les droits humains.

Quant au développement des liens économiques entre les entreprises françaises et Israël, il est bon de rappeler les mises en garde aux entreprises du ministère des Affaires étrangères français : <sup>(1)</sup>

« ... Il existe des risques liés aux activités économiques et financières dans les colonies israéliennes. Les transactions financières, les investissements, les achats, les approvisionnements ainsi que d'autres

activités économiques dans les colonies ou bénéficiant aux colonies, entraînent des risques juridiques et économiques liés au fait que les colonies israéliennes, selon le Droit international, sont construites sur des territoires occupés et ne sont pas reconnues comme faisant partie du territoire d'Israël. Cela est susceptible d'entraîner des litiges liés à la terre, à l'eau, aux ressources minérales et autres ressources naturelles, qui pourraient faire l'objet d'un achat ou d'investissement, comme des risques réputationnels. » ■ P.L.

(1) <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/israel-territoires-palestiniens/#complements>

## VIE DE L'AFPS 44

En juin dernier, une nouvelle section de l'AFPS s'est formée sur Blain et sa région. L'idée avait été lancée il y a quelques années, mais nous n'étions alors pas suffisamment nombreux.

Ainsi, suite aux soirées retours de missions, puis aux « semaines du cinéma palestinien », petit-à-petit, un groupe a pu se constituer et s'engager, permettant ainsi la création de cette section.

Celle-ci nous permet maintenant de nous rapprocher des autres associations blinoises. Nous avons donc pu, cette année, être présents à la « fête des associations blinoises » en septembre. Cette présence nous a permis d'enregistrer de nouveaux-elles sympathisant-es, d'expliquer l'histoire d'Ahed Tamimi, d'éclaircir les connaissances d'autres visiteurs...



>>>> Le site de l'AFPS national est actualisé tous les jours.

## La solidarité, c'est aussi adhérer !

### Comité de rédaction

Arlette Hamon, Jean Peetson, François Leroux, Pierre Leparoux, Bruno Fritel, Gilles Bourgeois.

### BULLETIN D'ADHÉSION 2019

Nom..... Prénom .....

Adresse .....

e-mail..... Tél .....

Je cotise dans la tranche n° ..... soit ..... €

Chèque à l'ordre de l'AFPS44 : Maison des associations – 21, allée Baco – 44000 Nantes.

Tranche	Revenus mensuels	Cotisation annuelle
1	- 500 €	10 €
2	500 – 1 000 €	25 €
3	1 000 – 1 500 €	40 €
4	1 500 – 2 000 €	55 €
5	2 000 – 2 500 €	70 €
6	2 500 – 3 000 €	85 €
7	3 000 – 3 500 €	100 €
8	+ 3 500 €	120 €